

Bessenay, *village d'avenir*



le livre de 2024

*Discours de Karine Forest, maire, lors des voeux de la
municipalité le 12 janvier 2024*

Chers bessenoises, chers bessenois,

Avant tout, au nom de tous les conseillers municipaux, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants qui se sont installés à Bessenay en 2024 et je présente, à chacun d'entre vous ici présents, tous mes meilleurs vœux pour 2025, des vœux de bonne santé et de réussite dans les domaines que vous affectionnez.

L'année 2024 aura encore été marquée par des catastrophes (j'ai une pensée pour les mahorais qui ont subi le passage du cyclone Chido en décembre dernier) et au niveau national par une période de chaos politique.

Malgré cela, nous, élus municipaux, poursuivons notre mission au quotidien et administrons nos communes du mieux que nous le pouvons, en affrontant les difficultés et en faisant des choix budgétaires pour ne pas mettre en péril notre équilibre financier. Nous nous adaptons aux nouvelles compétences qui nous sont confiées, aux nouvelles normes auxquelles nous devons nous conformer, aux dernières obligations auxquelles nous ne pouvons déroger.

Je vous propose de feuilleter ensemble le livre de notre village dont l'histoire s'est écrite en 2024 et se poursuivra en 2025

Bessenay, village d'avenir: cette distinction nous l'avons reçue de l'Etat en fin d'année 2023 comme une reconnaissance du dynamisme de notre village et une marque de confiance des services de l'état. Un chef de projet a été recruté par la Préfecture pour accompagner et aider les 11 villages d'avenir du Rhône dans leurs projets.

Ses auteurs : Tous ses habitants

Nous aurons prochainement le nombre exact après le recensement qui a démarré. Je vous remercie d'avance du bon accueil que vous réserverez aux 4 agents recenseurs qui viendront vous rendre visite à votre domicile.

Notre avenir, nous le construisons chaque jour ensemble. Toutes nos actions s'inscrivent dans le projet de territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle adopté en 2022.



Chapitre I: Se loger



L'amélioration de notre habitat est au cœur de nos préoccupations avec le souhait de vous proposer une offre diversifiée de logements pour répondre à toutes vos demandes.

Après 4 ans d'efforts, nous avons enfin en début 2024 adopté **la modification de notre PLU** visant à inventorier les bâtiments agricoles présentant un intérêt patrimonial en vue de leur changement de destination à vocation d'habitation.

En décembre, nous avons également voté la **déclaration de projet de la dernière zone AU (A Urbaniser) de notre territoire, rue Marcel Roux**, afin que le Clos Henri puisse enfin voir le jour. Ce projet prévoit la construction de 22 logements (1 logement individuel, 6 logements intermédiaires, 8 logements collectifs et 7 logements sociaux). Le permis d'aménager a été déposé en début de semaine.

Concernant la propriété Bernard, grâce à une étude financée intégralement par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre de Village d'avenir et réalisée par le cabinet EGIS, nous avons une vision plus fine des possibilités d'aménagement de ce tènement qui devrait permettre la réalisation d'une vingtaine de nouveaux logements tant en réhabilitation qu'en nouvelles constructions. Une prospective financière est en cours par l'EPORA et un appel à projet sera lancé auprès des promoteurs courant 2025. Une révision simplifiée de notre PLU est également envisagée pour la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation qui fixera des règles spécifiques de construction et d'aménagement de ce secteur.

L'Assistance Technique du Département a également travaillé sur les accès et le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) ainsi que les architectes de l'Etat sur l'intégration paysagère du projet dans son environnement.

Concernant l'aménagement de 3 logements dans le bâtiment de la poste, ce projet ne pourra aboutir compte tenu des coûts prohibitifs annoncés par les économistes en raison des renforts de structure à prévoir du fait de la présence en rez de chaussée d'un établissement recevant du public. Une rénovation succincte du logement du 1er étage sera effectuée pour que la relocation soit possible.





Chapitre II: Sécuriser

En matière de rénovation des bâtiments publics, le clocher a fait l'objet d'une réparation pour un coût de 8000 €. Ces travaux étaient nécessaires pour la **remise en service de certaines cloches** qui avaient dues être condamnées pour des raisons de sécurité.

Outre la sécurité du clocher, d'autres travaux ont été réalisés en 2024 en vue d'améliorer la sécurité des biens. C'est ainsi qu'**un système de fermeture à badge** a été posé dans la salle polyvalente, pour éviter les oublis de fermeture des portes et les intrusions récurrentes. Ce même système a également été installé dans les bâtiments école, mairie et Maison des Associations. Nous n'avons pas à déplorer d'importantes dégradations mais des incivilités régulières qui ont un impact financier non négligeable sur notre budget (un robinet ouvert, des éclairages laissés allumés, des produits d'entretien ou du matériel qui disparaissent ...). Ce système de fermeture par badge permet d'avoir une traçabilité des personnes utilisatrices des bâtiments.

En matière de sécurité des personnes, des travaux ont été réalisés sur **le sol de 2 terrains de tennis** pour un montant de 9500 € et des équipements ont été remplacés comme **les cages de foot à 7** pour 6500 € ou **les jeux d'enfant Place neuve** pour 4700 €. **Le grillage de la cour d'école des maternelles** côté place neuve a été réhaussé (coût des travaux : 4000 €).

En matière de sécurité routière, **les travaux de sécurisation du hameau de la Brévenne** se sont achevés. Le coût total des travaux s'élève à 911000 €.

Ils ont fait l'objet d'une inauguration en septembre et permettent enfin une circulation plus fluide des véhicules et plus sécuritaire pour les riverains.

Un parking supplémentaire a été aménagé route du col pour faciliter le stationnement notamment des camions pour un montant de 18000 €. Ces travaux ont été intégralement financés via les amendes de police.

Enfin, je ne peux pas terminer le chapitre de la sécurité sans évoquer « **la participation citoyenne** ». Ce dispositif dans lequel notre commune s'inscrit depuis la signature en septembre de la convention avec la gendarmerie. 12 bénévoles se sont portés volontaires pour signaler à la gendarmerie les agissements qu'ils jugeraient suspects en vue de protéger les biens et les personnes. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche d'engagement citoyen.



Chapitre III: S'engager



Cette année encore, vous êtes nombreux à vous être engagés comme bénévoles auprès des élus. J'en profite pour vous rendre hommage car c'est cette union qui nous permet d'accomplir de belles choses.

Votre engagement nous a permis d'avoir été primés à 2 reprises cette année :

- Tout d'abord, aux Trophées des maires du Rhône et de la Métropole en septembre dernier : nous avons obtenu le **1er prix de la catégorie « commune ou territoire rural »** pour l'organisation des matinées découvertes ; ces rendez-vous imaginés par la commission agriculture pour que chacun d'entre vous puisse aller à la rencontre des agriculteurs et ainsi comprendre leur métier.

- Puis, nous avons décroché la **3ème abeille du label**

APICITE dite démarche exemplaire : la plus haute distinction possible et nous sommes fiers d'être la 1ère commune du Rhône à l'obtenir. Je tiens à féliciter tout le groupe de bénévoles ruches pour leur implication hebdomadaire, leur dynamisme et leur ingéniosité. Cette année encore, la récolte de miel a été abondante (plus de 100 kgs).

Je vous invite tous à aller visiter le jardin de la Drivonne et découvrir le rucher pédagogique qu'ils ont construits avec du matériel recyclé et qui a été inauguré en juin dernier. Un grand bravo à vous tous et particulièrement à Gérard Protière, Bernard Adell et aussi à Fernand Béron qui est à l'origine du classement de ce site en refuge LPO.



Vous avez également fait de **la lutte contre le moustique tigre et le frelon asiatique** votre nouveau cheval de bataille. Je donnerai juste quelques chiffres effarants qui parlent d'eux-mêmes : 1 colonie de frelons asiatiques c'est 11 kgs d'insectes consommés dont 40 % d'abeilles et 80% des insectes de l'Europe du Nord ont disparu en 20 ans.

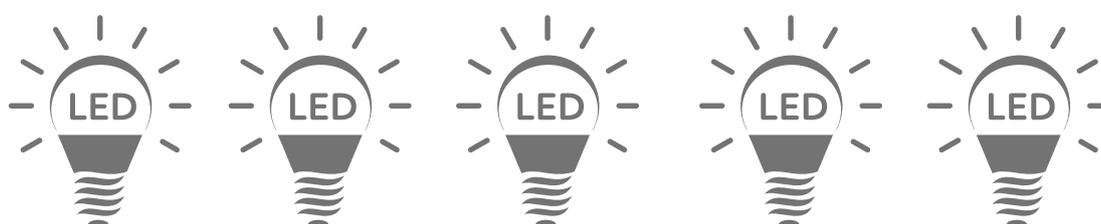
Il y a urgence à protéger nos abeilles en maillant notre territoire de pièges que vous pouvez soit acheter dans le commerce soit fabriquer vous-mêmes. Le piégeage des reines fondatrices commence dès fin février.

Concernant le moustique tigre, notre territoire est désormais colonisé et même si nous savons qu'un retour en arrière n'est pas possible, nous pouvons essayer de limiter sa prolifération en prenant soin de ne pas laisser autour de chez soi des eaux stagnantes.

Nous nous engageons au quotidien à protéger notre environnement contre les nuisibles mais aussi pour une sobriété énergétique.

En 2024, nous avons installé sur nos bâtiments école et mairie des **panneaux photovoltaïques** (pour un investissement total de 29500 €) dont la production d'électricité servira à alimenter ces 2 bâtiments et dont le surplus sera redistribué sur nos autres bâtiments publics. Nous espérons ainsi pouvoir diminuer notre facture d'électricité.

En 2025, nous nous engageons avec le SYDER qui gère notre éclairage public dans la **démarche performancielle**. Le but est de remplacer tous nos luminaires par des LED et de les équiper d'un système de télégestion qui permettra d'avoir une utilisation rationnelle de chaque point lumineux et une plus grande souplesse de modification des programmations. Les luminaires du complexe sportif qui ne s'inscrivent pas dans ce dispositif feront également l'objet d'un remplacement par des LED tout comme ceux du stade de foot de la Giraudière.





Chapitre IV: Se divertir

Vous avez sans doute remarqué que le terrain en gorrhe de la Giraudière a été remplacé par un terrain synthétique. Ce nouvel équipement était très attendu de tous les joueurs du club de foot de La Giraudière qui ont d'ailleurs participé aux travaux. Même s'il se situe sur le territoire de Bessenay, ce complexe sportif est sous la compétence du SIVOM. Habituellement et comme stipulé dans les statuts, tous les investissements devaient être financés à parts égales entre les communes de Courzieu, Bessenay et Brussieu. Pour autant, ce nouvel équipement ne présente pas le même intérêt pour notre commune déjà pourvue de 2 terrains de foot. Nous avons donc revu les statuts pour modifier cette règle de financement. Ainsi, Courzieu et Brussieu financeront le reste à charge de ce nouvel équipement à hauteur de 90% environ.



Depuis plusieurs années, vous entendez parler de l'aménagement du terrain Euréna situé à St Irénée. Ce terrain a été acquis pas la commune en 2007 pour l'intérêt qu'il présente en termes de surface (près de 7900 m²) et d'emplacement (en périphérie du village). En 2012, notre PLU le fléchait pour accueillir des futurs équipements publics. Déjà à l'époque il était question d'une nouvelle salle des fêtes et de courts de tennis couverts ... et bien quelques 13 années après ces projets se précisent :

Concernant la construction de notre salle culturelle, toutes les études de pollution du sol se sont achevées. Le site ne présente pas de risque pour la santé publique et il n'y a pas de restriction pour implanter des nouveaux équipements publics sur ce tènement. De ce fait, le projet se poursuit et nous espérons déposer le permis de construire d'ici fin février. Cette salle à « vocation plurifonctionnelle en faveur de la cohésion sociale et du développement culturel » aura une capacité d'accueil de 350 places assises et sera modulable pour pouvoir accueillir également de plus petites manifestations. Nous avons pu déjà prétendre à une subvention de la région à hauteur de 170 000 € et du département pour 30 000 €. D'autres demandes de subventions ont été effectuées auprès de l'état pour lesquelles nous aurons un retour en juin prochain.

Dans le but d'obtenir également du financement pour cette nouvelle salle, nous allons mettre à la vente 2 parcelles constructibles de terrain, l'une au lotissement du Clos de la Chapelle et l'autre au lotissement les Glycines. Une demande a été faite au géomètre pour qu'il projette l'implantation des nouvelles constructions sur ces terrains dans le but de limiter les nuisances envers les voisins mitoyens.

Concernant la construction de 2 courts de tennis couverts : Il s'agit d'un projet communautaire et la commune de Bessenay a mis à disposition le terrain tout comme les communes de St Pierre la Palud et St Germain Nuelles où d'autres courts de tennis couverts seront également implantés. La construction de ces équipements s'inscrit dans un projet de territoire porté par les 10 clubs de tennis de la CCPA et la Fédération Française de Tennis qui se sont unis pour élaborer un projet de développement éducatif et sportif dans le but de pérenniser l'enseignement du tennis, développer le sport santé, le tennis adapté, le tennis féminin et le tennis scolaire. Le permis de construire sera également déposé prochainement et le début des travaux est prévu fin 2025 pour une mise en service en septembre 2026. Cette nouvelle salle de sport pourra également être utilisée par nos écoles et l'IME.



Enfin, ces 2 équipements permettront de libérer des créneaux dans la salle polyvalente pour nos autres associations sportives. Je précise qu'aujourd'hui cette salle est très utilisée pour le sport (par le basket, le tennis, le foot, l'IME, les JSP, les écoles...) et également pour des grandes manifestations (les classes, les grenouilles des pompiers, les animations du CPE, la brocante, le salon des vins, le repas des aînés ...) obligeant les associations sportives à trouver des solutions de substitution (je pense au basket qui se délocalise à Montrottier pour les entraînements et à la salle de sport des Grands Champs à Sain Bel pour les matchs le week-end).





2025 sera une année riche pour nos associations qui nous prévoient de belles festivités.

Nous commencerons par fêter les **50 ans du Club de Gym** en mars prochain ; puis fin avril ce sera le tour de la **Société Bessenoise de Basket de célébrer ses 70 ans** avec 2 jours d'animations. Les 16/17 mai, **Béchemel soufflera ses 30 bougies** et organise à cette occasion 2 jours de concerts variés. Puis, les 24 et 25 mai, la **Société de boules recevra le challenge du groupement** : 350 boulistes sont attendus sur notre commune.

Début juillet, le **Eh Cherry Festival revient pour 2 soirées exceptionnelles** de concerts avec des artistes de renom. Le 12 juillet, le **Comité des Fêtes fêtera ses 90 ans** avec des animations de midi à minuit et enfin **l'APE se prépare à souffler ses 30 bougies**.

Fin août, nous espérons bien que notre traditionnelle **vogue** pourra avoir lieu. Suite aux évènements de l'année dernière, nous avons pour obligation de mieux sécuriser cette manifestation pour éviter tous débordements. Un groupe de travail constitué d'élus, de forains, de commerçants et des classes en 6 réfléchit à la mise en place d'un dispositif qui sera ensuite présenté au sous-préfet.

Qui a dit que Bessenay allait devenir un village dortoir ?

Vous nous démontrez encore que notre village est dynamique et que nous aimons toujours autant nous retrouver pour partager de bons moments de convivialité. Je suis sûre que chacune de ces manifestations rencontrera un vif succès grâce à la solidarité bessenoise.

50

Gymnastique Bessenay Club

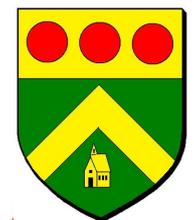


70



ASSOCIATION
BECHAMEL
la sauce culture
DEPUIS 1995

30



Eh
cherry
FESTIVAL



90





Chapître V: Se soutenir

En effet, la solidarité est aussi un autre aspect qui vous caractérise et qui sera encore développé en 2025 avec la mise en place, à compter du 13 janvier, du dispositif « **Un P'tit temps** » sur les communes de Bessenay, Bibost, Chevinay, Courzieu et St Julien s/Bibost. Ce dispositif gratuit vise à faciliter l'entraide et le lien social auprès de personnes qui en ont besoin : des personnes vieillissantes et d'autres qui sont momentanément en difficultés et ceci pour 3 types de services :

- Des visites de convivialité à domicile (jouer aux cartes, apporter des livres),
- La mobilité de proximité à pied ou en voiture (aller à la bibliothèque, au marché ...),
- Et les petits services pour faciliter le quotidien (rentrer les pots de fleurs, changer une ampoule ...).

Vous êtes déjà 15 à vous êtes inscrits pour intégrer le groupe de bénévoles de Bessenay. Si vous souhaitez de plus amples renseignements sur le fonctionnement de ce nouveau service, vous pouvez contacter notre secrétariat de mairie.

Je remercie la CCPA à l'initiative de ce nouveau service et qui en assure le financement.

Pour vous informer ou vous inscrire appelez :

la mairie au 04 74 70 80 07

la CCPA au 04 87 34 07 39



Avec la CCPA

La CCPA a emménagé dans ses nouveaux locaux en octobre dernier situés dans la zone de la Ponchonnière à Sain Bel. Ce nouveau bâtiment permet ainsi d'accueillir les quelques 100 agents qui y travaillent.

Nos villages ont besoin du soutien de la CCPA. Certaines actions ne pourraient être menées au niveau communal.

Je citerai :

-l'organisation de **l'Espace France Service**. Vous êtes de plus en nombreux à solliciter ses agents,

-**Au sujet de la mobilité** : l'installation d'une consigne à vélo sur le parking de la Brévenne ; la mise en place depuis cet été de nouvelles lignes de transport (la ligne 143 qui dessert l'Arbresle depuis St Symphorien s/Coise en passant par le centre de notre village, le prolongement de la ligne TCL 98 qui vient désormais jusqu'à Sain Bel). Nous continuons également à travailler avec leurs services pour l'aménagement d'une voie verte qui relierait la route des Bancs de Pierres à la Brévenne.

-**En matière de jeunesse** : j'évoquerai le financement des chantiers jeunes qui a permis encore en 2024 la création de très belles fresques à l'école les 3 collines, Rue du Nord et chemin de la Drivonne. D'autres chantiers jeunes seront reconduits en 2025.

-**En matière d'aides financières**, certaines sont octroyées :

o A nos commerces et artisans pour faciliter leur installation ou la réalisation de travaux. Depuis la mise en place de ces aides en 2019, 17 projets d'investissement ont été subventionnés par la CCPA sur Bessenay pour un montant de 51600 €,

o Aux particuliers pour l'aide à l'achat de vélos à assistance électriques, de composteurs individuels.

o Aux associations : Chaque année, une subvention à L'ADMR est reconduite pour l'organisation des jeudis après-midi de la Drivonne.

-**En matière de développement des zones d'activité** : Il y a toujours un projet d'agrandissement de la zone des Garelles. Le foncier a été acquis par la CCPA. Les contraintes d'aménagement sont nombreuses c'est pourquoi le projet a pris du retard.

2 ou 3 lots devraient être mis en vente prochainement à destination d'entreprises du territoire,

-**En matière de collecte des déchets** : Depuis le 1er janvier 2024, la loi AGECE (loi anti gaspillage-économie circulaire) interdit de mettre les déchets alimentaires dans les ordures ménagères. C'est pourquoi la CCPA a implanté sur Bessenay des sites de compostages collectifs et installés 3 bacs biodéchets dans le centre bourg ouverts à tous les habitants. Ces 3 bacs sont les 1ers à être implantés sur le territoire de la CCPA avant un développement plus important en 2025.

-**En matière de voirie** : des travaux de réfection de notre voirie communautaire sont, chaque année, effectués. En 2024, la chaussée entre Bartassieux et Crussillieux a été reprise,

-**En matière de tourisme** : le projet phare des Murmures du Temps a été inauguré en juillet dernier. Il s'agit de plusieurs parcours touristiques jalonnés d'œuvres d'art accessibles en mode doux à destination des habitants de notre territoire et des touristes.





Conclusion

En 2024, La France a eu un record d'affluence au niveau touristique avec l'organisation des Jeux Olympiques et Para Olympiques d'été (2 classes de l'école les Echaras ont d'ailleurs eu la chance d'y assister).

Ils ont été incontestablement une réussite tant au niveau humain que sportif. La France a rayonné pendant 3 mois et a su surmonter toutes les difficultés d'organisation. Tant de ferveur, de solidarité et d'amitié font chaud au cœur et je fais le vœu que ces valeurs soient reconduites sur 2025. Nous savons que ce sera encore une année difficile au regard de l'actualité nationale et internationale et que nous devons affronter les difficultés.

Mais c'est en continuant à avoir des projets communs que nous envisageons un avenir meilleur.

Je souhaite que ceux de Bessenay aboutissent, même si tout prend du temps, certains se sont concrétisés en 2024 et d'autres le seront en 2025...

A chacun d'entre vous, je vous souhaite de continuer à avoir des rêves et que ceux-ci se réalisent.

Que 2025 soit une année pleine de santé, de bonheur et de réussite tant sur le plan personnel que collectif.

Que cette nouvelle année soit également porteuse d'espoir et de solidarité pour chacun d'entre nous.

